



## Garanties Sur Les Produits, Retours et Rachat de L'inventaire

### **GARANTIE DE RETOUR**

#### **RETOURS CONCERNANT LA COMMANDE INITIALE**

ASEA offre une garantie de remboursement à 100 % de 30 jours à tous les clients privilégiés, clients au détail et associés sur leur commande d'inscription initiale. Si, pour quelque raison que ce soit, un associé ou un client n'est pas satisfait par sa commande de produits initiale, ledit associé ou client peut retourner la partie utilisée des produits dans un délai de 30 jours pour remplacement, échange ou remboursement complet du prix d'achat (moins les frais de port) dans un maximum de 2 caisses utilisées. Lorsque plus de deux caisses sont achetées, tous les produits en sus desdites caisses doivent être dans un État permettant la revente pour donner lieu à un remboursement. Si un associé souhaite retourner une commande d'inscription dont la valeur excède 240 dollars américains, le retour sera réputé être un rachat d'inventaire et la société rachètera l'inventaire conformément aux termes de la section 7.2 et le contrat d'associé sera annulé. Toutes les commandes d'inscription des associés, clients privilégiés et clients au détail placées directement auprès d'ASEA doivent être retournées à ASEA aux frais de l'associé ou du client. Tous les produits remboursés donnent lieu à des retenues sur le bonus et à un recalcul de la qualification sur la base de la date de commande initiale. Les retenues et les remboursements sont calculés par ensemble de recrutement et non par produit. Les produits utilisés ou ouverts peuvent faire l'objet d'un retour/remboursement uniquement dans les 30 jours de la date d'achat.

#### **RETOURS CONCERNANT DES COMMANDES AUTRES QUE LA COMMANDE INITIALE – CONDITIONS**

Tous les retours concernant une commande autre que la commande initiale sont soumis aux conditions suivantes:

- a) Les articles retournés doivent avoir été achetés personnellement par l'associé auprès d'ASEA. (Les achats auprès d'autres associés ou de tiers ne font pas l'objet d'un remboursement).
- b) Les articles retournés doivent être dans un État permettant la revente (voir la définition d'« État permettant la revente » à la section 7.2).
- c) Les articles retournés dans un État permettant la revente et dans les 30 jours de l'achat feront l'objet d'un remboursement à 100% (moins les frais de port).
- d) Les articles retournés dans un État permettant la revente et dans un délai de plus de 30 jours, mais d'un maximum de 90 jours de l'achat feront l'objet d'un remboursement à 90 % (moins les frais de port).
- e) Les produits ou le matériel de marketing retournés après un délai de 90 jours ne seront pas remboursés sauf dans le cadre d'un rachat d'inventaire aux termes de la section 7.2.
- f) Tous les retours de produits dont la valeur excède 240 dollars américains dans toute période de 12 mois seront réputés être un rachat d'inventaire et la Société rachètera l'inventaire conformément aux termes de la section 7.2 et le contrat d'associé sera annulé.

## RETOURS SUR LES COMMANDES D'ABONNEMENT

pour annuler une commande d'abonnement, les associés doivent contacter le service d'assistance aux associés au moins 3 jours ouvrables avant la date à laquelle la commande doit être traitée. Toutes les autres politiques énumérées à la section 7.1.2 s'appliquent aux retours de commandes d'abonnement.

## ACHAT AU DÉTAIL DEPUIS L'INVENTAIRE D'UN ASSOCIÉ

Si, pour quelque raison que ce soit, un client au détail n'est pas satisfait par sa commande de produits ASEA initiale, ledit client peut retourner la partie utilisée ou non utilisée des produits à l'associé auprès duquel ils ont été achetés dans les 30 jours de la date d'achat initiale pour un remboursement complet du prix d'achat (moins les frais de port). Tous les associés consentent à respecter cette politique de remboursement pour leurs clients au détail. Après la commande initiale, les clients au détail peuvent retourner des produits pour un remboursement complet (moins les frais de port) dans les 30 jours de la commande à condition que les produits soient dans un État permettant la revente (voir la définition d'« État permettant la revente » à la section 7.2).

Dans le cas où un associé verse un tel remboursement à un client au détail, l'associé peut retourner les produits remboursés à ASEA dans les 30 jours de la date de la commande au détail originelle pour un remplacement complet des produits à condition de joindre une copie du reçu de vente au détail à l'emballage vide. Toutes les commandes au détail et tous les retours sont sous réserve de la confirmation de la société. Les produits doivent être reçus par ASEA dans les dix (10) jours de la date à laquelle le client au détail a retourné la marchandise à l'associé. Les associés sont responsables des frais de port pour tous les remplacements de produits envoyés par ASEA.

### **Les dispositions suivantes établissent le remboursement minimum autorisé par la loi à un client au détail:**

Tout client au détail qui effectue un achat pour 25,00 dollars américains ou plus a trois jours ouvrables après la vente ou l'exécution du contrat pour annuler sa commande et recevoir un remboursement complet conforme à l'avis d'annulation sur le formulaire de commande. Lorsqu'un associé effectue une vente ou prend une commande d'un client au détail qui annule sa commande ou demande un remboursement dans les trois jours ouvrables, l'associé doit rembourser ledit client sans délai à condition que les produits soient retournés à l'associé dans un état essentiellement aussi bon qu'à leur réception. De plus, les associés doivent informer oralement leurs clients de leur droit d'annuler un achat ou une commande dans les trois jours ouvrables et s'assurer que la date de l'achat ou de la commande est inscrite au formulaire de commande. Tous les clients au détail doivent recevoir deux copies d'un reçu de vente officiel d'ASEA au moment de la vente. Le dos du reçu comporte un avis écrit au client de son droit d'annuler la vente.

## RACHAT D'INVENTAIRE LORS DE L'ANNULATION

Lors de l'annulation d'un contrat d'associé, l'associé peut retourner les trousseaux de démarrage, produits et aides à la vente pour un remboursement à 90 %. Pour obtenir un remboursement par ASEA aux termes de la présente politique de retour, les conditions suivantes doivent être remplies:

- a) Les articles retournés doivent avoir été achetés personnellement par l'associé auprès d'ASEA (les achats auprès d'autres associés ou de tiers ne font pas l'objet d'un remboursement);
- b) Les articles doivent être dans un État permettant la revente (voir la définition d'« État permettant la revente » ci-dessous); et
- c) Les articles doivent avoir été achetés auprès d'ASEA dans l'année précédant la date d'annulation.

Si les achats ont été faits par carte de crédit, le remboursement sera effectué sur le même compte. Si un associé a reçu un bonus et/ou une commission en considération de l'achat d'un ou de plusieurs produits, et que ce ou ces produits sont par la suite retournés pour remboursement, le bonus et/ou la commission versé à l'associé en considération de l'achat dudit ou desdits produits seront déduits du montant du remboursement.

Les produits et les aides à la vente sont réputés être en « État permettant la revente » si chacune des conditions suivantes est remplie : 1) ils ne sont pas ouverts ni utilisés; 2) l'emballage et l'étiquetage n'ont pas été modifiés ni abîmés; 3) ils sont dans un état qui, selon les pratiques commerciales raisonnables, permet la revente de la marchandise au plein prix; et 4) ils sont retournés à ASEA dans l'année de la date d'achat. Toute marchandise qui est clairement identifiée au moment de la vente comme ne pouvant être retournée ou comme étant abandonnée ou saisonnière n'est pas en État permettant la revente.

## **RÉSIDENTS DU MONTANA**

Un résident du Montana peut annuler son contrat d'associé dans les 15 jours de la date d'inscription et peut retourner sa trousse de démarrage pour un remboursement complet pendant ce délai.

## **PROCÉDURES APPLICABLES À TOUS LES RETOURS**

Les procédures suivantes s'appliquent à tous les retours pour remboursement, rachat ou échange:

- a) Toute la marchandise doit être retournée par l'associé ou le client qui l'a achetée directement auprès d'ASEA.
- b) Les associés doivent appeler le service de support aux associés pour entamer le processus d'autorisation de retour du matériel (ci-après « ARM »). Le service de support aux associés fournira un numéro d'ARM qui doit être inscrit de manière lisible sur la ou les caisses de chacun des produits retournés.
- c) Les associés doivent retourner ASEA des produits affichant un numéro d'ARM bien en vue. Seuls les produits ayant un numéro d'ARM seront remboursés.
- d) La société accepte uniquement les retours de caisses complètes. Les bouteilles ne peuvent être retournées pour remboursement, rachat ou échange.
- e) Des cartons de transport et du matériel d'emballage adéquats doivent être utilisés pour emballer le ou les produits retournés pour remplacement et il est suggéré d'utiliser le mode de transport le meilleur et le plus économique. Les frais de livraison pour tous les retours livrés à ASEA doivent avoir été prépayés. ASEA n'accepte pas les livraisons payées à la réception. L'associé assume le risque de perte lors du transport des produits retournés. Si le centre de distribution de la société ne reçoit pas les produits retournés, il est de la responsabilité de l'associé de retrouver la livraison.
- f) Lorsqu'un associé retourne à ASEA de la marchandise qui lui a été retournée par un client au détail personnel, ASEA doit recevoir le produit dans les dix (10) jours de la date à laquelle le client au détail a retourné la marchandise à l'associé et doit être accompagné du reçu de vente fourni par l'associé au client au moment de la vente.
- g) Tout volume donnant lieu à commission et tout volume qualifiant sera déduit du compte de l'associé dans le cadre du retour. Tous les retours de produits générant du volume peuvent entraîner la retenue des commissions futures de l'associé.
- h) Tous les remboursements seront effectués selon le mode de paiement initial au payeur initial.

Aucun remboursement, échange ou remplacement de produit n'aura lieu si les conditions établies aux présentes ne sont pas remplies.